

## FICHE FRANCE INITIATIVE

### Historique et cœur de métier

France Initiative est un réseau décentralisé qui fédère des associations locales, dites plateformes France Initiative. Créé en 1985, il regroupe aujourd'hui 248 plateformes.

Son objectif principal est de renforcer les fonds propres des créateurs/repreneurs par un prêt d'honneur facilitant ensuite l'accès à un financement bancaire complémentaire.

Parallèlement à l'activité de financement, les plateformes proposent un accompagnement lors du montage du projet, puis tout au long du remboursement du prêt. Outre un suivi technique, le parrainage du nouvel entrepreneur par un chef d'entreprise ou un professionnel expérimenté est de plus en plus mis en œuvre.

L'articulation du prêt d'honneur et de l'accompagnement favorise l'implication des partenaires bancaires, qui s'appuient sur le travail des plateformes.

Le cœur de cible de France Initiative est la création et la reprise de TPE.

### Organisation et modèle économique

France Initiative regroupe 248 plateformes (associations loi de 190), qui couvrent l'ensemble du territoire (métropole et outre-mer).

Chaque plateforme noue des partenariats locaux avec les banques, les collectivités locales, les entreprises et l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire. Ces partenariats favorisent la réalisation des objectifs de France Initiative :

- En impliquant les établissements bancaires dès le financement initial, France Initiative favorise l'établissement d'une relation bancaire de qualité avec l'emprunteur ;
- En impliquant les acteurs locaux (collectivités territoriales et professionnels locaux) France Initiative favorise le développement économique local et la structuration de réseaux locaux.

### Emplois / ressources :

Le financement et l'accompagnement proposé par France Initiative sont totalement gratuits pour les créateurs qui n'ont pas à fournir de garantie.

Le fonds de prêts d'honneur est abondé principalement par les collectivités locales (50,7 %) et la Caisse des Dépôts (17,5%). Les banques et entreprises sont présentes à hauteur de 18,3%. Ces fonds deviennent par la suite des fonds propres des plateformes France Initiative et sont à nouveau prêtés.

L'accompagnement est intégralement financé par le subventionnement public (49,3 % par les Collectivités locales, 19,7 % par l'Etat et l'Europe) et privé (4,6 % entreprises, 2,3 % banques).

### Public

63 % des créateurs/repreneurs financés en 2008 étaient chômeurs.  
300 créations/reprises ont eu lieu dans des zones franches urbaines.

### Produits

Le prêt d'honneur (sans intérêt et sans garantie personnelle) est le principal produit proposé par France Initiative.

D'autres outils sont également proposés aux créateurs/repreneurs d'entreprises par les plateformes France Initiative :

- le Prêt à la création d'entreprise (PCE) d'Oséo ;
- le dispositif nacre (accompagnement et financement pour les demandeurs d'emploi souhaitant créer ou reprendre une entreprise) ;
- le Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF) qui garantit des prêts bancaires pour les femmes qui veulent créer ou reprendre une entreprise ;
- des aides éventuellement mises en place par les collectivités locales.

### Moyens humains

France Initiative s'appuie à la fois sur des salariés et des bénévoles :

- 706 salariés (520 équivalents temps plein, 2,2 ETP par plateforme en moyenne) ;
- 13 900 bénévoles dont 5 000 parrains.

### Résultats

#### Activité

France Initiative a financé 13 600 entreprises en 2008.

Les créations d'entreprises se font principalement dans le commerce (28 %), les services aux particuliers (22 %) et la construction (18 %).

Les reprises d'entreprises se font principalement dans le commerce (32 %), l'hôtellerie-restauration (22 %) et les services aux particuliers (19 %).

La taille moyenne des entreprises au démarrage du projet est de 2,3 emplois (1,8 pour les créations, 3,4 pour les reprises).

13 200 prêts d'honneur ont été accordés en 2008 pour un montant total de 104 millions d'euros.

Le montant moyen des prêts d'honneur étaient de 7 850 euros.

Plus de 90 % des prêts d'honneur étaient couplés à un prêt bancaire. 654 millions d'euros de prêts bancaires ont été accordés en complément du prêt d'honneur.

Le montant moyen des prêts bancaires accordés en complément d'un prêt d'honneur étaient de 55 067 euros.

L'effet de levier moyen était de 7,8 (5,4 pour les créations et 11,4 pour les reprises).

#### Impacts et efficacité

Le taux de survie des entreprises accompagnées par France Initiative est de 87 % à trois ans contre 58 % en moyenne nationale.

Le taux de remboursement des prêts est de 96,7 %.

Les 13 600 entreprises financées en 2008 ont généré ou maintenu 31 300 emplois au démarrage.

Le coût d'un emploi ainsi créé ou maintenu s'élève à 1 244 euros.